

CHARTRE DE L'ASSOCIATION ALTER EGO

PRINCIPES FONDATEURS

Les droits humains sont les mêmes pour tous les âges ; cependant, la personne âgée, parfois plus vulnérable, risque davantage d'être lésée dans ses droits et n'est pas toujours en mesure de se défendre seule.

L'association Alter Ego - dont le nom rappelle que chacun doit considérer autrui comme un autre soi-même – a pour but la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées et la défense de leurs droits.

L'association Alter Ego adopte, dans tous les cas, une démarche respectueuse de la personne et de son entourage, en évitant de stigmatiser et de juger.

DEFINITION DE LA MALTRAITANCE

La maltraitance est un ensemble d'actes – comportements et attitudes – commis ou omis, envers une personne au détriment de son intégrité physique ou sexuelle, morale ou psychique, matérielle ou financière.

La maltraitance engendre un tort ou une blessure. Elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne.

DROITS ET BESOINS FONDAMENTAUX

L'association Alter Ego s'appuie sur les droits et besoins fondamentaux suivants :

- moyens de subsistance suffisants
- autonomie et autodétermination
- accès aux soins appropriés
- équité et non-discrimination
- intégration et participation sociales
- épanouissement personnel
- dignité
- sécurité.

PRINCIPES D'ACTION

L'association Alter Ego s'efforce de promouvoir ces droits et de lutter contre les maltraitements, abus et négligences dont peuvent être victimes les personnes âgées à domicile ou en institution. Elle vise, en particulier, à :

- informer le public sur la problématique ;
- développer les actions et les moyens nécessaires pour prévenir la maltraitance, dépister les situations à risque et traiter les cas détectés ;
- mobiliser les ressources du réseau existant ;
- former les professionnels, les bénévoles et les aidants naturels ;
- stimuler la recherche dans le domaine de la maltraitance.